

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 02/08/2017 - 15:23

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : Mission de programmation en vue de la réalisation d'un centre aquatique à Aubervilliers

Catégorie de services

Lieu d'exécution et de livraison : Ville d'Aubervilliers, 93300 Aubervilliers

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent marché a pour objet une mission de programmation pour la réalisation d'un centre aquatique à dimensions olympiques sur le quartier Nord-Est d'Aubervilliers.

Le détail des attentes du pouvoir adjudicateur sur le plan architectural, urbanistique, technique, montage juridique, environnemental...ainsi que le détail des missions qui seront confiées au programmiste figurent au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

La mission souhaitée par la Ville comporte :

- Une tranche ferme consistant en la définition des besoins, la réalisation des études de faisabilité, l'élaboration du préprogramme, l'aide à la décision d'un scénario de faisabilité et l'aide à la décision de la procédure pour la continuation de l'opération (hypothèse 1 : loi MOP ou hypothèse 2 : marché global de performances).

A l'issue du rendu de cette tranche et du choix de la procédure à lancer par le Maître d'Ouvrage, l'une des deux tranches optionnelles suivantes sera affermie :

- Tranche optionnelle 1 (correspondant à l'hypothèse1) consistant en l'élaboration du programme, l'assistance lors de la sélection du maître d'oeuvre en loi MOP et à la mise au point du projet jusqu'à l'approbation de l'APD.
- Tranche optionnelle 2 (correspondant à l'hypothèse 2) consistant en l'élaboration du programme, l'assistance lors de la phase de sélection du groupement d'entreprise en marché global de performance et la mise au point du projet jusqu'au dépôt du permis de construire.

Les tranches optionnelles 1 ou 2 seront affermies au plus tard à la validation de la phase 2 : Etudes de faisabilité - préprogramme, au moment du choix par le maître d'ouvrage de la procédure retenue pour la continuation de l'opération.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le marché est passé à prix global et forfaitaire sur la base du montant indiqué à l'acte d'engagement (A.E) et résultant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F).

La tranche ferme court pour une période de 30 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage de la mission.

La tranche optionnelle 1 court pour une période de 25 mois à compter de sa date d'affermissement.

La tranche optionnelle 2 court pour une période de 15 mois à compter de sa date d'affermissement.

Prestations divisées en lots : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

L'opération sera financé par :

- des fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres) ;
- des subventions sollicitées au titre du contrat d'intérêt national, du SIPL, de Grand Paris Aménagement, de la Région Ile de France et du Conseil Départemental de la Seine Saint Denis au titre du plan piscine ainsi que de l'EPT Plaine Commune.

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En application de l'article 45 - V du décret n°2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, pris sur le fondement de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés :

- Les candidats devront également fournir en annexe au DC2 :

* Les références en rapport avec le projet, c'est à dire un centre nautique, en précisant la mission réalisée, le montant, la technicité. Les références proposées seront au minimum de 3 pour le mandataire, le BET technique et le spécialiste des modes d'exploitation, réalisées dans les 5 dernières années ;

* La composition détaillée de l'équipe dédiée à la mission en précisant pour chaque intervenant sa formation, son expérience, ses références en programmation similaire, et son rôle dans l'étude à mener ;

* Le groupement justifiera à minima des moyens humains suivants :

- Programmiste spécialisé dans le domaine des centres aquatiques ;
- Programmiste, sociologue ou démographe, spécialiste dans le domaine de la définition prospective des besoins ;
- BET HQE ;
- Acousticien ;
- Economiste de la construction, spécialiste en cout global ;
- BET Technique, spécialiste des traitements eau et air des centres aquatiques ;
- Spécialiste des modes d'exploitation des centres aquatiques.

Pour le programmiste et/ou l'économiste, une compétence avérée des procédures loi MOP et marchés globaux (avec références) doit être présentée dans le cadre de la candidature.

La notion de spécialiste sera appréciée sur la base de présentation de références récentes (moins de 5 ans) dans le domaine concerné.

Il est imposé en cas de groupement que le programmiste dans le domaine des centres aquatiques soit le mandataire.

Commentaire sur les justifications : Candidats soumissionnant pour la première fois à un marché public pour la ville d'Aubervilliers (c.f détails à l'article 4.1.1 du règlement de consultation(R.C))

Candidats ayant déjà soumissionné à un marché public pour la ville d'Aubervilliers (c.f détails à l'article 4.1.2 du R.C)

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- La valeur technique de l'offre au vu de la note d'intention et de motivation ainsi que la note de méthode et de moyens définies à l'article 4.2 du R.C selon les sous-critères suivants: Note d'intention et de motivation (20%), Note de méthode et de moyens (20%), Détail du temps passé (20%). (60 %)
- Le prix, au vu du montant indiqué à la D.P.G.F (40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 15 septembre 2017 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : DBMT 07-17

Renseignements complémentaires : Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies à l'article 8.1 du règlement de la consultation (RC).

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (cf détail à l'article 4.2 du RC) :

- L'A.E ;
- La D.P.G.F ;
- Une note d'intention et de motivation ;
- Une note de méthode et de moyens mis en oeuvre pour accomplir la mission ;
- Un tableau détaillant les délais ;
- Un RIB.

L'absence ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus pouvoir avoir pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, pris sur le fondement de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du RC, une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, pris sur le fondement de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans ledit courrier

- Une audition programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 3 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 120 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du RC et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

* Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig, (au niveau du 206 rue de Paris) 93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

* Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02 août 2017

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Correspondant : Mme Ericka VIOLEAU , Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 55 63, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Correspondant : M. Eric SCHUBERT ou Ahmed MATAICH , Direction des achats et de la commande publique - service marchés publics, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 50 44, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Correspondant : Mme La Maire , Direction des achats et de la commande publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 52 51, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Correspondant : Mme La Maire , Direction des achats et de la commande publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 52 51, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres seront présentées, au choix du candidat :

- soit par voie électronique,
- soit sous pli cacheté.

L'offre ne peut être déposée deux fois. Toute réponse cumulée sous forme papier et dématérialisée sera considérée comme irrecevable. Néanmoins, conformément à l'article 41-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une copie de sauvegarde peut-être remise en cas d'offre déposée sous forme dématérialisée. Cette sauvegarde doit être produite selon les modalités prévues par l'arrêté du 28 août 2006 pris en application des articles 40 à 42 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 quant à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et notamment porter la mention suivante « copie de sauvegarde ».

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées par

l'avis d'appel public à la concurrence, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ou non conformes aux prescriptions définies ci-dessus désignées seront rejetés; ils seront renvoyés à leur auteur.

- Quand l'offre est déposée sur support papier, l'enveloppe extérieure portera obligatoirement les mentions suivantes :

« PROCEDURE ADAPTEE - MISSION DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE A AUBERVILLIERS - NE PAS OUVRIR »

Les plis seront envoyés par recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame la Maire d'Aubervilliers

DACP

72 rue Henri Barbusse

93308 AUBERVILLIERS cedex

ou déposés contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (16h00 pour le dernier jour de la remise des offres) à la même adresse.

Les dossiers qui seraient transmis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite indiquées ainsi que ceux transmis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront éliminés d'office de la procédure. Attention : le cachet de « La Poste » ne fait pas foi.

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être obtenu, gratuitement, au choix des candidats, selon les modalités suivantes :

Les entreprises peuvent, de préférence et gratuitement, télécharger directement et complètement le dossier de consultation des entreprises sur le site : <https://www.maximilien.fr>

Autres modalités de demande du DCE au format papier :

- Par mail : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr

- Par voie postale : Madame la Maire d'Aubervilliers - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93308 AUBERVILLIERS cedex ;

- Sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 ;

- Par télécopie au 01 48 39 51 85.

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3157069**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Le Moniteur (Hebdomadaire Presse) Publication intégrale

Rubrique : Etudes, maîtrises d'oeuvre, contrôle

Département : 93 - Seine-Saint-Denis

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

MAIRIE D'AUBERVILLIERS

MAIRIE D'AUBERVILLIERS 72 rue Henri Barbusse

93308 - Aubervilliers cedex

Adresse d'expédition :

-